



10 novembre 2025

Rapport sur les résultats de la procédure de consultation

Modifications d'ordonnances relevant du domaine de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2026

Ordonnances concernées

- **Ordonnance sur l'énergie (OEne)**
- **Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR)**
- **Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI)**
- **Ordonnance sur l'organisation du secteur de l'électricité pour garantir l'approvisionnement économique du pays (OOSE)**

Référence : BFE-011.0-13/1/4



Table des matières

1.	Contexte et objet de la consultation	3
2.	Déroulement et destinataires.....	3
3.	Aperçu des participants à la consultation.....	3
4.	Résumé des résultats de la consultation	4
4.1.	Révision de l'ordonnance sur l'énergie	4
4.2.	Révision de l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR)	4
4.3.	Révision de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et de l'ordonnance sur l'organisation du secteur de l'électricité pour garantir l'approvisionnement économique du pays (OOSE).....	6
5.	Liste des participants à la consultation.....	7

1. Contexte et objet de la consultation

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a préparé des adaptations de diverses ordonnances relevant du domaine de l'énergie dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2026. Il s'agit de la révision de l'ordonnance du 1^{er} novembre 2017 sur l'énergie (OEnE ; RS 730.01), de l'ordonnance du 1^{er} novembre 2017 l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR ; RS 730.03), de l'ordonnance du 14 mars 2008 sur l'approvisionnement en électricité (OApEI ; RS 734.71) et de l'ordonnance du 10 mai 2017 sur l'organisation du secteur de l'électricité pour garantir l'approvisionnement économique du pays (OOSE ; RS 531.35).

2. Déroulement et destinataires

Le DETEC a lancé la procédure de consultation le 14 avril 2025. Cette procédure s'est achevée le 21 juillet 2025. Les documents relatifs à la consultation et les avis peuvent être obtenus à l'adresse suivante : www.admin.ch > Droit fédéral > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2025 > DETEC.

Le présent rapport résume les avis exprimés sans prétendre à l'exhaustivité.

3. Aperçu des participants à la consultation

Au total, 97 avis ont été déposés dans le cadre de la procédure de consultation.

Participants par catégorie	Nombre d'avis reçus
Cantons	26
Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale	3
Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national	3
Conférences cantonales	1
Commissions extraparlémentaires	3
Secteur de l'électricité	27
Industrie et services	6
Organisations de protection de l'environnement et du paysage	9
Organisations actives dans les domaines des cleantech, des énergies renouvelables ou de l'efficacité énergétique	13
Autres organisations actives dans les domaines de la politique ou des techniques énergétiques	4
Autres participants à la procédure de consultation	6
Total des avis	101

4. Résumé des résultats de la consultation

L'UDC et Politbeobachter sont opposés à l'ensemble du projet de révision.

4.1. Révision de l'ordonnance sur l'énergie

Les cantons d'AG, AR, BE, BL, GE, NW, SG, SZ, TG, TI, ainsi que l'UVS, le GGS, metalsuisse, AEE-Suisse, Swisspower, la SSES, TNS, la Coopérative Ökostrom Schweiz et Infracore soutiennent les objectifs. L'EnDK et les cantons AI, FR, GL, GR, JU, LU, NE, OW, SG, SO, TI, UR, VS, ZG, ZH, ainsi que le CP et Energiefachleute Thurgau soutiennent les objectifs, en particulier celui pour l'éolien. Swissolar soutient les objectifs, en particulier celui pour le photovoltaïque. La VESE soutient l'objectif pour le photovoltaïque. Suisse Éole, Windenergie Schweiz, Pro Wind Schweiz, Pro Wind Luzern, Suissonégoce/Parc éolien de la Montagne de Romont et les SIG/Parc éolien de la Grandsonnaz et Parc éolien du Mont de Boveresse soutiennent l'objectif pour l'éolien. Les Vert-e-s soutiennent les objectifs mais soulignent que la loi demande au Conseil fédéral de prendre des mesures pour les atteindre. NW trouve les objectifs irréalistes.

NWA Schweiz soutient l'objectif global pour les nouvelles énergies renouvelables mais trouve celui pour l'éolien irréaliste et propose donc d'augmenter celui pour le photovoltaïque à 22 000 GWh. Le Centre soutient les objectifs mais trouve celui pour l'éolien trop bas. ewz demande d'augmenter l'objectif pour l'éolien à 3300 GWh. L'AES trouve que l'objectif pour l'éolien ne tient pas assez compte du potentiel de cette technologie. Pro Natura, le WWF, Mountain Wilderness, ASPO-BirdLife Suisse et SES soutiennent l'objectif pour le photovoltaïque, mais demandent de réduire l'objectif pour l'éolien à 820 GWh. La FP demande de le réduire à 800 GWh.

4.2. Révision de l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR)

Bonus pour l'électricité hivernale

Tous les participants à la consultation saluent l'introduction du bonus pour l'électricité hivernale, à l'exception du canton de Neuchâtel, de l'UDC et de NWA Schweiz. L'EnDK, les différents cantons, l'Union des villes suisses et le Centre font toutefois remarquer que les systèmes d'encouragement deviennent de plus en plus complexes et demandent que l'on veille à une mise en œuvre aussi efficace que possible. Energiewende-Ja préconise de maintenir le bonus d'altitude en plus du bonus pour l'électricité hivernale. BirdLife, les Vert-e-s suisses, Mountain Wilderness, ProNatura, la SES et le WWF demandent que le bonus pour l'électricité hivernale soit accordé à partir d'un rendement spécifique de 400 kWh/kW. En collaboration avec AEESuisse, Swissolar et la VESE, ils demandent par ailleurs que le bonus pour l'électricité hivernale soit également versé pour les installations situées sur les bâtiments et qu'il soit calculé non pas par kilowatt (kW) de puissance DC, mais par kW de puissance connectée au réseau. La VESE demande que le bonus soit également accordé aux installations de moins de 100 kW. En outre, chaque kilowattheure (kWh) d'électricité hivernale devrait être subventionné, et pas seulement ceux au-delà de 500 kWh/kW. En conséquence, il faudrait cependant que le taux de subvention soit plus faible. L'AES et le canton de Bâle-Ville demandent que le bonus pour l'électricité hivernale puisse être cumulé avec d'autres bonus, en particulier le bonus pour les places de stationnement. En collaboration avec BKW, ils demandent également que le bonus pour l'électricité hivernale soit calculé au prorata à partir de la date de mise en service et que tout retard de paiement soit grevé d'intérêts. Axpo et FMV SA suggèrent que le calcul du bonus pour l'électricité hivernale ne se base pas sur le semestre d'hiver, mais sur les mois de novembre à février.

Plafonnement de la contribution pour l'encouragement des grandes installations photovoltaïques visé à l'art. 71a de la loi sur l'énergie (LEne).

Les cantons d'AG, AI, NW et SG, Swissmem, le CP et la VESE saluent l'introduction d'une contribution maximale pour les grandes installations photovoltaïques. Les cantons AI et SG suggèrent de prendre

en charge les coûts de planification dans les cas de rigueur. La VESE estime que la contribution maximale proposée est nettement trop élevée. L'EnDK, les cantons d'AR, FR, GE, GL, GR, JU, LU, OW, SO, TI, UR, ZG, le Centre et le CP saluent l'objectif d'une allocation efficace des subventions, mais font remarquer que l'introduction d'un plafond aura des conséquences sur les procédures en cours. Les cantons de BE et BS, economiesuisse, Metalsuisse, AEESuisse, Swissolar, l'AES, Swisspower et les entreprises électriques s'opposent à un plafonnement des contributions, car selon eux, cela ne correspond pas à la volonté du Parlement et empêcherait la réalisation de certains projets. Birdlife, Mountain Wilderness, ProNatura, la FP, SES et le WWF suggèrent de supprimer le plafonnement pour les installations disposant d'un permis de construire jusqu'à fin 2025. Pour les projets futurs, un plafonnement serait toutefois judicieux, mais avec une limite bien plus basse.

Autres revendications concernant l'énergie solaire

L'AES et Alpiq demandent que le délai de mise en service des grandes installations photovoltaïques soit adapté en fonction de l'art. 71a LEnE. La mise en service complète doit avoir lieu au plus tard 5 ans après l'obtention d'un permis de construire entré en force. L'AES demande en outre de renoncer à plafonner les enchères. L'AES, AEESuisse, Swissolar, Swisspower et BKW suggèrent d'accorder le bonus d'angle d'inclinaison dès 55° d'inclinaison et non seulement à partir de 75°, car la production maximale d'électricité en hiver est atteinte avec des installations ayant une inclinaison de 55° à 60°. AEESuisse et Swissolar demandent en outre que le bonus pour les places de stationnement soit porté à 350 francs par kW de puissance.

Définition des installations d'exploitation accessoires (art. 9, al. 2)

Le canton de VD, AEESuisse, Swiss Small Hydro, InfraWatt, l'ADER et mhyLab demandent que les dispositions relatives aux installations d'exploitation accessoires figurant à l'al. 2 soient supprimées, en indiquant toutefois comprendre en partie la volonté qui motive cet alinéa. Le canton de BL et Energie Jura SA demandent une formulation qui tienne mieux compte des exigences techniques des exploitations accessoires.

Remise en service d'une installation (art. 30b^{bis}, al. 3)

Les cantons de BL et VD, Les Vert-e-s suisses, mhyLab, SES, ASPO-BirdLife, Pro Natura, le WWF et Mountain Wilderness demandent la suppression pure et simple de cette disposition. SES, ASPO - BirdLife, Pro Natura et Mountain Wilderness demandent à titre subsidiaire que la mise hors service de l'installation ne remonte pas à plus de 5 ans au lieu des 30 ans proposés et que la remise en service soit soumise à des exigences supplémentaires. AEESuisse, Swiss Small Hydro, InfraWatt, l'ADER et Alpiq demandent que la mise hors service de l'installation ne remonte pas à plus de 80 ans.

Coûts d'investissement imputables maximaux (art. 61, al. 2^{bis})

Outre les participants à la consultation qui approuvent (sur le fond) l'ensemble du projet, les cantons d'AG, VD et VS, economiesuisse, Swissmem, Swiss Small Hydro, l'ADER et Axpo soutiennent également l'idée d'introduire un plafond pour les contributions d'investissement pour les installations hydroélectriques.

L'AES, l'ASAE, AEESuisse, Alpiq, BKW et Repower sont très critiques, voire opposés à l'introduction d'un plafonnement pour les aides financières. Si celui-ci devait être maintenu, ils demandent que le calcul des coûts imputables maximaux intègre toujours à la production nette la quantité d'énergie provenant des pertes de production liées aux pompes pour le pompage-turbinage.

L'EnDK (ainsi que les cantons de FR, GL, GR, JU, LU, NE, OW, SO et UR, qui se rallient à elle) exige que l'introduction d'un plafond ne pénalise pas les projets visés à l'annexe 1 LApEI ni tout autre projet important pour la sécurité de l'alimentation. Le canton du TI demande que ces projets ne soient pas soumis au plafonnement.

L'ASAE, AEESuisse, Swiss Small Hydro, l'ADER, Alpiq et Axpo jugent appropriés les taux proposés pour les coûts imputables maximaux, tandis que le canton d'AG, le WWF et la SES les jugent trop élevés.

4.3. Révision de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et de l'ordonnance sur l'organisation du secteur de l'électricité pour garantir l'approvisionnement économique du pays (OOSE)

L'EnDK et tous les cantons qui ont rendu une prise de position saluent en principe les propositions faites dans l'OApEI et l'OOSE, car celles-ci permettent d'éviter les doublons dans la collecte de données et favorisent l'efficacité dans l'accomplissement des tâches des autorités. L'EnDK et les cantons souhaitent toutefois que la notion de traitement des données soit précisée. Ils demandent aussi à pouvoir utiliser les données de mesure et les données de base sous une forme non anonyme dans le cadre de leurs tâches d'exécution visées à l'art. 46, al. 1, L'Ene.

L'UVS se montre plutôt favorable.

Le Centre approuve la réglementation prévue, tandis que l'UDC la rejette, car elle permet à l'OSTRAL d'accéder aux données de consommation. L'UDC met en garde contre un changement de système tendant vers une politique énergétique relevant de l'économie planifiée.

economiesuisse, le GGS et Metalsuisse approuvent le projet. economiesuisse et Metalsuisse soulignent qu'il est important d'impliquer les entreprises à un stade précoce dans les processus de collecte de données afin qu'elles puissent s'adapter à l'éventuelle charge supplémentaire que cela représente. Comme il s'agit de collecter des données sensibles sur le plan économique, ils souhaitent en outre qu'une attention particulière soit accordée à la sécurité des données. Selon Metalsuisse, toute coupure de réseau doit être communiquée le plus tôt possible afin que les entreprises disposent de suffisamment de temps pour prendre les mesures préparatoires nécessaires. Le GGS demande que les données soient détruites après la levée du niveau d'alerte 4.

La COMCO et la CFC sont plutôt favorables à cette réglementation, le CFC exigeant notamment que les consommateurs finaux aient accès à leurs données afin de pouvoir prendre de meilleures décisions d'investissement. La COMCO demande diverses adaptations concernant l'indépendance des mesures préparatoires et du traitement des données. Elle souhaite notamment que les mesures préparatoires en cas de pénurie grave soient prises par un acteur totalement indépendant du secteur de l'électricité. À défaut, elle préconise de mettre en place une organisation composée à parts égales de gestionnaires de réseau, de fournisseurs, de producteurs et de consommateurs pour mener à bien ces activités.

L'AES et BKW se montrent plutôt favorables aux nouvelles réglementations. BKW souligne la problématique technique liée aux différents formats de données, qui devraient être traités via les processus prévus et pourraient entraîner des coûts supplémentaires. L'AES souligne que la plateforme de données ne devrait être opérationnelle qu'en 2027 et qu'il faudrait donc définir une solution transitoire pour la mise à disposition des données requises.

L'Industrie suisse de la terre cuite s'oppose à la réglementation, car elle permet à l'OFAE, à l'AES et à l'OSTRAL d'accéder à des données concurrentielles provenant de producteurs qui consomment beaucoup d'électricité. Politbeobachter se prononce également contre la réglementation, car il y voit une atteinte à la vie privée des citoyens et estime qu'elle ne se situe pas au bon échelon.

5. Liste des participants à la consultation

Cantons

Canton d'Argovie (AG)
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures (AR)
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures (AI)
Canton de Bâle-Campagne (BL)
Canton de Bâle-Ville (BS)
Canton de Berne (BE)
Canton de Fribourg (FR)
Canton de Genève (GE)
Canton de Glaris (GL)
Canton des Grisons (GR)
Canton du Jura (JU)
Canton de Lucerne (LU)
Canton de Neuchâtel (NE)
Canton de Nidwald (NW)
Canton d'Obwald (OW)
Canton de Schaffhouse (SH)
Canton de Schwyz (SZ)
Canton de Soleure (SO)
Canton de Saint-Gall (SG)
Canton du Tessin (TI)
Canton de Thurgovie (TG)
Canton d'Uri (UR)
Canton de Vaud (VD)
Canton du Valais (VS)
Canton de Zoug (ZG)
Canton de Zurich (ZH)

Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

Le Centre
Les Vert-e-s suisses
Union démocratique du centre (UDC)

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national

Union des villes suisses (UVS)

Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national

economiesuisse
Union suisse des paysans (USP)
Suissenégoce

Conférences cantonales

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)

Commissions extraparlémentaires

Commission fédérale de la consommation (CFC)
Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP)
Commission de la concurrence (COMCO)

Secteur de l'électricité

Alpiq Holding SA
Axpo Services AG
BKW
Elektrizitätswerk der Stadt Zürich (ewz)
Elektrizitätswerk Rheinau AG
enalpin AG
Energia Alpina
Energie du Jura S.A
EWD Elektrizitätswerk Davos AG
FMV SA
Kernkraftwerk Birsfelden AG
Kraftwerk Augst A
Kraftwerk Eglisau-Glattfelden AG
Kraftwerk Reckingen AG
Kraftwerk Ryburg-Schwörstadt AG
Kraftwerk Schaffhausen AG
Kraftwerke Hinterrhein AG
naturenergie holding AG
Repower AG
Rheinkraftwerk Albbruck Dogern AG
Rheinkraftwerk Säcken AG
Association suisse pour l'aménagement des eaux (ASAE)
Swissgrid SA
Swisspower SA
Verband Aare-Rheinwerke
Association des entreprises électriques suisses (AES)
Verrivent SA

Industrie et services

Centre Patronal (CP)
Groupe des gros consommateurs d'électricité (GGS)
metalsuisse
Services industriels de Genève (SIG)
swissmem
Industrie suisse de la terre cuite

Organisations de protection de l'environnement et du paysage

Mountain Wilderness Suisse
Pro Natura
Pro Wind Luzern
Pro Wind Suisse
Association suisse pour la protection des oiseaux (ASPO)
Fondation suisse de l'énergie (SES)
Fédération suisse de pêche (FSP)
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP)
WWF Suisse

Organisations scientifiques

Politbeobachter

Organisations dans les domaines des cleantech, des énergies renouvelables ou de l'efficacité énergétique

aeesuisse - Association faîtière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
Association pour le développement des énergies renouvelables (ADER)
Géothermie-Suisse
IG Solalpine
InfraWatt
mhylab
Société suisse pour l'énergie solaire (SSES)
Secrétariat général Suisse Eole
Swiss Small Hydro
Swissolar
Thermische Netze Schweiz (TNS)
Association des producteurs d'énergie indépendants (VESE)
Windenergie Schweiz AG

Autres organisations actives dans le domaine de la politique et des techniques énergétiques

Club Énergie Suisse
Energiefachleute Thurgau
Coopérative Ökostrom Schweiz
NWA Schweiz (Nie Wieder Atomkraftwerke)

Autres participants à la procédure de consultation

energie-wende-ja
Pronovo SA
Vischnaunca Disentis Muster
Vischnaunca Tujetsch